

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 133 G : Participation et convention avec l'association CLASS OPEN (91320 WISSOUS).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose une participation et convention à « CLASS OPEN » ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec « CLASS OPEN » 91, (dossier : 2012_00710, Simpa : 28941) pour l'attribution d'une participation de 8 000 euros, au titre de l'année 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement, rubrique 52, chapitre 65, nature 6568.